

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 juin 2026
Extrait des délibérations n°CC2026-087

Date de convocation : le 23 juin 2026

Date d'affichage : 23 juin 2026

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 29 juin 2026 à 19h à la salle polyvalente de Sainte-Opportune-du-Bosc, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHEUX.

➤ Secrétaire de séance : Madame Camille MAMEAUX.

Membres en exercice : 56

Présents : 51

Pouvoirs : 2

Toutes les communes étaient représentées sauf La Haye-du-Theil et Vitot

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	GAUVIN Sébastien - excusé
BERENGIVILLE-LA-CAMPAGNE	FENELON François	GANGNON / ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	MALZY Philippe
BROSVILLE	ROMET Marc	LECOMTE Béatrice - excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	LEROUX Christophe
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe - excusé
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	BREARD-VOTTIER Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	VANDEVILLE Laurence	GUERRE Thierry
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	NICERON Julien
ECQUETOT	RICHARD Didier	LHERMEROULT Magali
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise
EPEGARD	PAYAN Jean-François	LECLERE Adélaïde
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	ROBACHE Jean-François	GODARD Jean-Jacques
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	BORGES Sylvie	RICHARD Angélique
HECTOMARE	PLOYART François - excusé	WOJTYSIAK David
HONDOUVILLE	LEJEUNE Cyril PARIS Jean-Charles	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain - excusé	PORTE Michel - absent
LA PYLE	ROUSSIAU Yann	DUHAMEL Alban
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent CLEMENCE Sylvie BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle - AMEYE Isabelle excusée pouvoir G. BARBIER - BARBIER Gilles absent - BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud - CHEVALIER Marie-Noëlle - COUDRAY Isabel excusée pouvoir A. CHEUX - DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita - LEFEBVRE Jean excusé pouvoir F. BRONNAZ - MARCHAND Jean-Baptiste excusé	
LE TILLEUL-LAMBERT	MAMEAUX Camille	RODIER Florent
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	FERRAND Amandine excusée
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtita excusée
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand excusé	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	DROUIN Annie
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	JOUEN Eric	PREY Mélanie
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	GAHERY Didier VAN LANDUYT Christelle	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	DUBUISSON Frédéric
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	BONNEAU Sébastien	LOGIER Maxime excusé
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues DAVID Sandrine	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël absent	MONNIER Sylvie absent

Formant la majorité des Membres en exercice

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 juin 2026
Extrait des délibérations n°CC2026-087

COMPETENCE SANTE ET SOLIDARITES

Objet : Service Autonomie à Domicile – Etude nationale de coût portant sur les services autonomie à domicile : passation d'une convention avec l'ATIH (Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation)

Il est rappelé aux membres du conseil communautaire que la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) ont missionné l'Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH) pour la réalisation technique d'une Etude Nationale de Coûts (ENC), portant sur les Services Autonomie à Domicile (SAD), et plus spécifiquement sur leurs prestations d'aide et d'accompagnement.

En 2011 et 2013, une première étude avait permis d'estimer le coût de revient d'une heure d'intervention à domicile et d'identifier certains facteurs de surcoûts. Toutefois, la portée de cette analyse était limitée par la taille restreinte de l'échantillon, qui ne permettait pas de refléter la diversité du secteur en termes de statut juridique, de taille ou de contexte territorial.

L'objectif de l'étude menée en 2026 est de mieux comprendre l'activité d'aide et d'accompagnement à domicile, et d'identifier les composantes et les déterminants des coûts. Ces travaux viendront également nourrir les politiques publiques portées par la DGCS et la CNSA en faveur du maintien à domicile.

L'ATIH a engagé en 2025 un appel à candidature visant à recruter des SAD dans le cadre de la réalisation de cette étude.

Le SAD du pays du Neubourg a candidaté et a été retenu pour participer à cette étude qui combine des données d'activité et des données financières.

Il convient de préciser qu'un défraiement de 5.000 euros sera alloué à chaque structure participante sous condition de transmission des données de l'ATIH, en bonne et due forme, en respectant la méthodologie et le délai imparti.

Dans ce cadre, il convient de passer une convention avec l'ATIH (cf. annexe), définissant les conditions de la participation du SAD et les modalités d'organisation et de financement à cette étude.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- D'adopter la convention avec l'ATIH relative à l'étude nationale de coûts portant sur les services autonomie à domicile,
- D'autoriser le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette présente délibération.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L.313-1-3

Vu l'avis favorable de la commission santé et solidarités du 10 juin 2026

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- Décide de signer avec l'ATIH une convention relative à l'étude nationale de coûts portant sur les services autonomie à domicile (cf. annexe)
- Autorise le président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'instruction de ce dossier et à l'exécution de la présente délibération
- Dit que les recettes seront inscrites au budget annexe SAD 2026 et suivants

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Camille MAMEAUX



Le Président
Arnaud CHEUX

